



Année scolaire 2017-2018

Nom et Prénom de l'élève

Nom et Prénom du représentant légal

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
POUR LES UTILISATEURS
DES TRANSPORTS SCOLAIRES
DU RESEAU RDS**

(un dossier par enfant)

Cette aide concerne UNIQUEMENT

- les collégiens (public ou privé)
- les élèves en
 - * 4ème ou 3ème de M.F.R. ,
 - * 3ème de découverte professionnelle,
- les pré-apprentis

**VOTRE DEMANDE DEVRA PARVENIR IMPERATIVEMENT
AU DEPARTEMENT
AVANT LE 15 OCTOBRE 2017
(au delà de cette date aucune instruction ne sera effectuée)**



ELEVE BENEFICIAIRE

Elève : NOM Prénoms
Né(e) le :

Etablissement fréquenté par l'élève à la rentrée 2017-2018 :

.....
..... Classe

Nom du responsable : Prénoms

Adresse :

CP : Commune :

☎ dom. : ☎ portable :

Email* :

* (facultatif) ces informations faciliteront nos contacts pour un éventuel complément d'information

Je joins à ma demande :

- la copie de mon avis d'imposition 2016 sur les revenus de l'année 2015 **
- un relevé d'identité bancaire récent

Je soussigné(e),, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document.

Fait à le

Signature

** Si vous ne vivez pas seul(e) nous faire parvenir l'avis d'imposition de votre conjoint(e)
En cas de garde alternée, nous faire parvenir l'avis d'imposition des 2 parents.

CONDITIONS POUR BENEFICIER DE L'AIDE FINANCIERE

Cette aide concerne les élèves externes, demi-pensionnaires scolarisés dans un collège public ou privé, en 4ème ou 3ème de Maison Familiale Rurale, en 3ème de découverte professionnelle ou en pré-apprentissage **ET** bénéficiant d'une inscription pour les transports scolaires du **réseau RDS**.

Vous devez **impérativement résider en deux-sèvres** et justifier d'un revenu relevant des tranches 2 à 4 du quotient familial.

Le quotient familial se calcule selon la formule :

$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition),}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

et doit se situer entre 2 709 € et 9 415 €.

Un outil de simulation est à disposition des familles sur le site du Département pour évaluer la tranche du quotient familial www.deux-sevres.fr.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les revenus pris en compte sont ceux figurant sur **l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015**.

COMMENT COMPLETER CE FORMULAIRE

- Renseigner **un formulaire par enfant**.
- Vous devez obligatoirement joindre la copie **intégrale** de **l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de l'année 2015**. (uniquement pour les familles qui ne l'ont pas fourni pour la tarification de la restauration au quotient familial)
 - * Pour les couples vivant en concubinage les copies des deux avis d'imposition des parents sont nécessaires.
 - * En cas de résidence alternée de l'enfant concerné, fournir impérativement l'avis d'imposition des deux parents.
- Joindre un **Relevé d'Identité Bancaire récent**

Votre dossier doit impérativement être transmis **avant le 15 OCTOBRE 2017** à

Département des Deux-Sèvres

Maison du Département

Direction de l'Education

Service Gestion de la restauration

Mail Lucie Aubrac - CS 58880

79028 NIORT CEDEX

ou par mail à : aidescolarite@deux-sevres.fr